

Aux contribuables de la Municipalité DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure numéro DM04-2017, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot 1 732 984, situé au 4, rue de la Bancroft, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire la marge arrière minimale pour la résidence principal à 3,29 mètre, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge minimale de 4,5 mètres des lignes de terrain, le tout, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant dans la zone R-4 106-1;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 15 août 2017.

Stéphane Giguère Directeur général